

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 6 (1861)  
**Heft:** 9

**Artikel:** École centrale de Thoune  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-329384>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

camp pour cet usage. On aurait soin avant le commencement des manœuvres de les instruire dans cette partie du service.

» *Train du parc.* — D'après les besoins et les ressources de la contrée dans laquelle on se trouve, on ferait mieux à l'avenir de destiner le train du parc à l'attelage des trains de pontons. La solution de cette question, et ce que nous avons mentionné plus haut, à l'article munition et vivres, permettrait à ce corps de rendre d'importants services; les officiers de l'état-major général s'habitueraient de leur côté à en tenir compte dans leurs combinaisons.

» Nous terminons ici ces communications; nous partageons en général les observations dont elles sont accompagnées, en espérant qu'elles seront prises en considération à la prochaine occasion. Nous remercions enfin M. le colonel fédéral Denzler, commandant en chef, de l'énergie, de l'intelligence et de l'activité qu'il a déployées dans son commandement. »

---

## ÉCOLE CENTRALE DE THOUNE.

Monsieur le Rédacteur,

Voici, Monsieur, quelques renseignements sur l'école centrale de Thoune, commandée par M. le colonel fédéral Ed. de Salis.

L'école se compose de 5 divisions : la 1<sup>re</sup> comprend l'état-major général, 19 officiers ; la 2<sup>e</sup> le génie, 5 officiers et 15 aspirants ; la 3<sup>e</sup> l'artillerie, 17 officiers ; la 4<sup>e</sup> l'infanterie, 19 officiers ; la 5<sup>e</sup> les aspirants d'artillerie au nombre de 31.

### **Instructeurs :**

POUR L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ET L'INFANTERIE.

MM. les colonels fédéraux Wieland et Hoffstaetter, le lieutenant-colonel de Steiger, les majors Zehnder et Van Berchem et le professeur Lobhauer.

POUR LE GÉNIE.

MM. le major Siegfried, le capitaine Wieland et le lieutenant Burnier.

POUR L'ARTILLERIE.

MM. le colonel Wehrli, les lieutenant-colonels Fornaro et Muller, les majors d'Edlibach, de Vallière et Reinert, les capitaines Luco et Perrot et le lieutenant Brunner.

Les états-majors de bataillon (commandants, majors et aide-majors) dont les bataillons doivent assister à l'école d'application qui s'ouvrira à Thoune le 24 mai, et au rassemblement de troupes du St-Gothard, forment la division d'infanterie ; je ne puis donner de détails qu'en ce qui concerne cette partie de l'école.

Son instruction a porté sur les points suivants : organisation de l'armée, service d'infanterie, service de sûreté et marches, armes à feu portatives et théorie du tir,

histoire de la guerre (campagne de Lecourbe au St-Gotthard, jusques et compris le combat du Grimsel le 14 août 1799), dessin topographique et levée de terrain. cours et reconnaissances tactiques, fortification passagère, équitation, escrime, tir au fusil de munition et de chasseur.

C'est pour la première fois que la plupart des officiers d'infanterie qui ont assisté à cette école, ont été appelés à mettre en pratique le règlement provisoire sur le service en campagne du 5 mai 1860, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1861. Ce règlement paraît au premier abord très compliqué, soit quant aux patrouilles, soit par rapport aux nombreuses subdivisions appelées à la garde de la colonne, et l'on se représente difficilement dans son cabinet comment l'ensemble est mis en mouvement lorsqu'il s'agit d'une troupe nombreuse, comme une division ou un corps d'armée. Cependant, autant que l'on peut en juger par un petit nombre d'exercices avec un chiffre restreint de soldats, il nous a paru que ce système avait des avantages sur l'ancien ; l'on garde une plus grande étendue du terrain à parcourir avec des forces moins disséminées, et si une petite patrouille ennemie peut rester inaperçue, il n'en est pas de même d'un corps assez important pour inquiéter la colonne. Il nous semble aussi que les hommes chargés de ce service doivent moins se fatiguer que précédemment, et lorsque l'on s'arrête, le service de garde se trouve organisé.

Nous sommes bien loin de 1855, en matière d'école de brigade ; à cette époque elle avait la prétention de jeter dans un même moule toutes les combinaisons tactiques d'un général ; dans l'ordre offensif, il fallait prendre invariablement telle formation, dans l'ordre défensif telle autre ; chaque brigade était toujours sur deux lignes, la seconde toujours en colonne serrée en masses. C'était un règlement dans le sens absolu du mot, et le brigadier ou le divisionnaire ne pouvait pas sortir de ces prescriptions. Dans le règlement actuel, grâce à un petit paragraphe et grâce surtout à une interprétation sage et logique, le brigadier est libre de prendre les dispositions qu'il juge les plus convenables suivant le terrain et les circonstances ; ainsi l'on admet une brigade en première ligne et une en seconde ligne ; que la seconde ligne, suivant qu'elle sera plus ou moins maltraitée par le canon ennemi, pourra déployer ses bataillons ; que l'on pourra passer à la formation de combat sans passer par la formation en masses concentrées, etc. En un mot, l'école de brigade n'a plus la prétention de fixer d'une manière absolue la formation à prendre pour le combat ; mais elle se borne à déterminer les mouvements d'exécution, et encore ici laisse-t-on une certaine latitude aux commandants de bataillon, choses qui existaient déjà avec le règlement de 1847.

Précédemment l'on se plaignait du trop grand nombre de leçons en chambre, et de la difficulté à digérer toutes les savantes doctrines des professeurs. Ce reproche ne me paraît plus fondé, elles sont encore assez nombreuses, il est vrai, pour fatiguer des officiers d'un certain âge peu habitués, pour la plupart, à une vie sédentaire et studieuse ; mais les exercices en plein air ont été distribués de manière à rompre la monotonie inévitable de leçons de théorie données souvent simultanément en allemand et en français, et l'on se persuadera toujours davantage que plus l'on pourra se rendre sur le terrain, plus l'instruction sera profitable, surtout s'il s'agit d'officiers d'infanterie.

Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge du commandant de l'école, M. de Salis, ses manières polies et affables le rendent cher à tous ceux qui ont le bonheur de

servir sous ses ordres. Messieurs les instructeurs sont aussi des plus polis, leur abord est facile et ils se donnent de la peine pour l'instruction. Ces diverses circonstances ont contribué puissamment à l'entrain qui n'a cessé d'exister dans la 4<sup>e</sup> division, et à créer les relations les plus amicales entre les officiers.

Nous sommes persuadés que des écoles dirigées comme l'est celle de Thoune, produiront nécessairement de bons résultats et feront disparaître des préventions réciproques reposant le plus souvent sur des malentendus.

Il serait à désirer qu'il y eût encore, au moins, un instructeur de la Suisse française; car il est très difficile et fort ennuyeux de professer dans les deux langues, surtout lorsqu'il s'agit de cours qui exigent une certaine suite dans les idées; les auditeurs sont très enclins à sommeiller pendant que l'on ne parle pas leur langue, et lorsqu'arrive le moment où on les entretient dans leur idiôme, ils ont souvent bien de la peine à prêter une attention soutenue, nécessaire pour comprendre clairement les choses.

L'école d'application commencera le 25 mai pour finir le 8 juin; 4 bataillons y sont appelés: 1 de Berne, un de Vaud n° 45, un de Genève n° 20, et un demi-bataillon de Bâle-Ville.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. F. d'Erlach, de Berne, lieutenant-colonel, et M. Giesch, des Grisons, ancien aide-major, publient une invitation à tous les citoyens suisses à l'effet de s'entendre pour prendre des mesures relativement à l'organisation de l'armement de tout le peuple suisse, afin d'être prêt à faire face aux événements qui, dans un temps fort rapproché peut-être, peuvent venir menacer la Suisse. L'armement du peuple, qui le met à même de seconder d'une manière efficace l'armée fédérale, est le seul moyen d'éviter le sort de 1798 et 1800. Comme on vient de le faire pour le tir de campagne, il faut aussi que dans la question de l'armement populaire, le peuple lui-même vienne en aide aux autorités fédérales qui sont surchargées de ce travail. Les signataires de la circulaire ajoutent qu'ils sont autorisés par M. le major Aymon de Gingins de La Sarraz, à déclarer qu'il partage leur manière de voir; enfin, ils terminent en invitant tous les citoyens suisses partageant leur opinion, à leur adresser, soit verbalement, soit par écrit, leur adhésion. Quand un nombre suffisant sera réuni, ils verront à organiser une assemblée pour traiter cette question.

(*Gazette de Lausanne.*)

---

Les divers corps de troupes vaudoises, qui doivent assister à l'école centrale à Thoune, seront réunis aux endroits suivants:

Détachement de sous-officiers d'artillerie, à Yverdon, le 11 mai, à 10 heures du matin.

Sapeurs du génie, compagnie n° 1, à Moudon, le 13 mai, à midi, pour un cours préparatoire qui durera jusqu'au 17, jour de départ pour Romont, le 18 à Fribourg, et le 19 à Thoune, par vapeur.

Bataillon réduit n° 45: état-major, grenadiers et mousquetaires nos 1 et 2, du 3<sup>e</sup> arrondissement, à Lausanne, le 18 mai, à 9 heures, pour prendre le chemin de fer et arriver pour midi à Yverdon.

Mousquetaires nos 3 et 4, et chasseurs du 5<sup>e</sup>, à Yverdon, le 18 mai, à midi.